

On comprendra facilement qu'en 1970 le nombre de ceux qui toucheront les prestations de la sécurité de la vieillesse pourrait bien avoir augmenté considérablement. A l'heure actuelle, la charge annuelle de la caisse est de 800 millions de dollars, plus ou moins. On estime que 1,600,000 personnes toucheront les prestations de la sécurité de la vieillesse en 1970, alors que les modifications proposées joueront pleinement.

J'aimerais que le ministre indique au comité combien de personnes de plus, au cours des cinq prochaines années, rempliront les conditions leur assurant cette augmentation progressive dans les versements de la sécurité de la vieillesse et quel sera vraisemblablement l'accroissement annuel des frais. Cet accroissement représentera probablement une note considérable. Le ministre a parlé d'un supplément de 390 millions de dollars. C'est loin de l'estimation, plutôt faite à la légère, d'un supplément de 180 millions de dollars dont nous entendions parler. Il est vrai que le chiffre pourrait être d'à peu près 200 millions de dollars à cause des changements qu'on apportera à la loi de l'impôt sur le revenu en retardant l'exemption en faveur des personnes de plus de 65 ans, et par suite de l'élimination graduelle de l'assistance-vieillesse. J'imagine que tout cela se fonde sur les groupes d'âge tels qu'ils sont aujourd'hui. Il n'est pas tenu compte de ce que les Canadiens vivent de plus en plus vieux.

Et les effets sur le marché du travail? S'agit-il ici de continuer à enlever à la main-d'œuvre régulière les personnes âgées de 65 ans et à ne pas les rendre disponibles pour ce qu'on pourrait appeler la main-d'œuvre d'appoint? J'ai parlé précédemment de ce paradoxe en ce sens que le projet du gouvernement de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à pousser les gens à prendre leur retraite à 65 ans entre en contradiction avec au moins un des principes de la gériatrie. Je crois que nous pouvons nous laisser aller à beaucoup de conjectures en cette matière, et je me rends compte qu'il n'est pas facile de faire des pronostics en tout cela; il est difficile de dire quel sera exactement l'effet de cette théorie sur le désir des Canadiens soit de continuer à travailler au delà de 65 ans, soit d'accepter la retraite. J'ignore comment on espère amener les gens à cesser de travailler et à prendre leur retraite en leur offrant une pension de la sécurité de la vieillesse dès l'âge de 65 ans, tout en réduisant leur pension sous l'empire d'un régime privé ou du régime de pensions du Canada.

A mon avis, les modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse feront échec au pouvoir de dissuasion du régime de pensions du Canada. Il est bon d'avoir un élément de

dissuasion, j'en conviens, mais reste à voir jusqu'à quel point il peut être restrictif. Le gouvernement insiste sur le montant de \$900, mais il y a sûrement un conflit de principes à cet égard et le gouvernement semble avoir décidé de majorer la pension de la sécurité de la vieillesse afin de régler le problème que pose l'élément de dissuasion. Si je relève ces contradictions, c'est parce qu'elles semblent faire partie intégrante des deux mesures présentées par le gouvernement.

Le ministre a aussi parlé du rajustement en fonction de l'indice du coût de la vie. On a dit et écrit bien des choses au sujet des difficultés qui pourront se poser à quiconque cherchera à enrayer l'inflation au Canada. Quant à moi, j'estime que cet élément n'est rien de moins qu'une bombe à retardement qui pourrait un jour faire sauter le régime de pensions du Canada. En insérant cet élément dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, le gouvernement se trouve à créer un précédent dont il sera difficile de ne pas tenir compte dans la mise en œuvre de nombreuses autres mesures de bien-être. Dans un autre domaine, d'aucuns préconiseront l'application de ce principe aux rentes sur l'État. Le régime de pensions du Canada n'est pas une mesure d'assistance sociale, selon moi, mais on pourrait dire que c'est un régime de bien-être social. Avec le temps, on ne pourra donc s'empêcher d'appliquer ce principe à d'autres régimes, ce qui, encore une fois, donnera lieu à une espèce de surenchère en matière de bien-être social, à l'approche des élections. Les provinces aussi s'en ressentiront tout autant que le gouvernement fédéral; aux deux paliers de gouvernement, on essaiera, à la veille d'élections, de faire oublier les aspects désagréables de quelque mesure en annonçant une majoration des prestations de bien-être social.

J'ai d'autres collègues qui veulent prendre la parole, monsieur le président, et nous recevrons sans doute du ministre, ou d'un autre membre du cabinet, une réponse aux questions d'ordre financier que j'ai posées, car je crois qu'il nous faut savoir au juste combien il nous en coûtera. Au bout du compte, les prestations sociales sont une charge pour le Canada et son activité économique. Nombreux sont ceux qui ont signalé, ici et ailleurs, qu'il vient un moment où l'on ne peut plus imposer de nouvelles charges à l'économie, et le danger est grand de trop pressurer notre produit national brut au moyen de la sécurité sociale, pour nous permettre d'accumuler les épargnes nécessaires à l'expansion économique. Je conviens que tout ne serait pas perdu, mais les épargnes qui seront disponibles pour le développement économique sont réduites progressivement et, pour l'essentiel, vont à l'encontre des poli-